

COMITÉ ADMINISTRATIF
Ce 4 juin 2025

PROCÈS-VERBAL d’une séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté (MRC) d’Abitibi-Ouest, tenue à la salle du conseil de la MRC d’Abitibi-Ouest, le 4 juin 2025, à 19 h.

Présents:	MM.	Jaclin Bégin	Préfet
		Serge Marquis	Préfet suppléant
		Alain Grégoire	Secteur nord
		Yves Dubé	Secteur centre
		Pierre Godbout	Secteur est

Directeur général : M. Normand Lagrange

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président, monsieur Jaclin Bégin, la déclare ouverte à 19 h.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour;
- 2. Période de questions;
- 3. Adoption du procès-verbal du 7 mai 2025;
- 4. Affaires en découlant;
- 5. Informations;
- 6. Administration générale;
- 7. Développement;
- 8. Forêt;
- 9. Gestion des territoires non organisés;
- 10. Résolutions diverses;
- 11. Divers;
- 12. Levée de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

25-A-80

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu d’adopter l’ordre du jour ci-haut mentionné.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien de particulier n’est abordé sous cette rubrique.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MAI 2025

25-A-81

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu d’adopter le procès-verbal du 7 mai 2025, dont lecture est dispensée.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n’est abordé sous cette rubrique.

INFORMATIONS

Lancement de la saison touristique estivale de la MRC d’Abitibi-Ouest – Invitation au lancement qui aura lieu le 9 juin prochain à l’École du Rang Il d’Authier.

Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Aide financière maximale de 66 387 \$ pour le territoire non organisé Rivière-Ojima, dans le cadre du volet *Entretien du Programme d’aide à la voirie locale 2025-2026*.

ADMINISTRATION GENERALE

Corporation du Pavillon Royal Roussillon – Nomination

25-A-82

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu de désigner monsieur Éric St-Pierre, conseiller en développement d’entreprises, à titre de représentant de la MRC d’Abitibi-Ouest au sein du conseil d’administration de la Corporation du Pavillon Royal Roussillon.

Ressources humaines

Poste d’agent(e) de développement rural

ATTENDU l’absence pour une durée indéterminée d’une conseillère en développement des communautés au sein du Service développement;

ATTENDU les besoins en ressources humaines de la MRC dans différents services ;

25-A-83

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu :

- **DE CREER** un poste temporaire d’agent(e) de développement rural en utilisant les sommes disponibles au budget, rendues libres en raison des absences non rémunérées.

Liste des personnes engagées

Conformément au 3^e alinéa de l'article 165.1 du Code municipal, la liste des personnes engagées est déposée.

Nom	Date du début de l'emploi	Statut	Fonction	Direction ou service
Monique Soro	2025-06-09	Contractuel	Agente de développement rural	Développement/agents ruraux
Alycia Gauthier	2025-05-26	Saisonnier emploi d'été	Conseillère en séjour	Développement/tourisme
Léa Boucher Mireault	2025-06-09	Saisonnier emploi d'été	Conseillère en séjour	Développement/tourisme
Mael Savard	2025-06-09	Saisonnier emploi d'été	Conseiller en séjour	Développement/tourisme

DÉVELOPPEMENT

Ville de La Sarre – Déploiement de l’offre touristique 2025

	ATTENDU QUE	la MRC d’Abitibi-Ouest souhaite accentuer le déploiement de son offre touristique, tel que priorisé par les élus et tel que précisé dans son plan de développement durable (PDD);
	ATTENDU QUE	la Ville de La Sarre possède l’infrastructure utilisée en saison estivale pour la gestion du Bureau d’information touristique (BIT) et aussi comme lieu d’exposition et de visite pour le Centre d’interprétation de la foresterie (CIF);
	ATTENDU QUE	la MRC, quant à elle, dispose d’une équipe spécialisée en tourisme et des attractions multiples;
25-A-84	EN CONSÉQUENCE,	proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu d’autoriser le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer l’Entente de déploiement de l’offre touristique 2025 avec la Ville de La Sarre.

École des Entrepreneurs du Québec – Entente de collaboration 2025-2026

	ATTENDU QUE	le Service développement de la MRC d’Abitibi-Ouest souhaite bénéficier des services de l’École des Entrepreneurs du Québec afin d’offrir aux entrepreneurs un accès à des contenus de formation en ligne;
25-A-85	EN CONSÉQUENCE,	proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu : D’AUTORISER le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer l’Entente de collaboration 2025-2026 avec l’École des Entrepreneurs du Québec, ainsi que tout document à intervenir en vertu de celle-ci.

Coop de l'Arrière-Pays – Entretien et signalisation des sentiers pédestres en Abitibi-Ouest: Avenant

	ATTENDU QUE	par la résolution 25-62, la MRC d'Abitibi-Ouest a accepté l'offre de service de la Coop de l'Arrière-Pays pour la planification, la coordination, la supervision et la vérification des travaux qui permettront de réaliser l'entretien et la signalisation des sentiers pédestres identifiés;
	ATTENDU QUE	des frais de gestion de 10 % doivent être ajoutés à l'offre initiale ;
25-A-86	EN CONSÉQUENCE,	proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu : • D'ACCEPTER l'avenant à l'offre de service du 18 mars 2025 de la Coop de l'Arrière-Pays pour le projet d'entretien et de signalisation des sentiers pédestres de la MRC d'Abitibi-Ouest ; • D'AUTORISER le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

Ministère de la Culture et des Communications – Programme d'ententes en patrimoine : Demande d'aide financière

	ATTENDU QUE	le gouvernement du Québec a introduit l'obligation pour les municipalités régionales de comté (MRC) d'adopter et de mettre à jour périodiquement un inventaire des immeubles construits avant 1940 ;
	ATTENDU QUE	le processus menant à l'adoption d'un inventaire élaboré par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) se divise en deux phases et que la phase 1 a été complétée en janvier 2024;
	ATTENDU QUE	la MRC d'Abitibi-Ouest pourrait bénéficier d'une aide financière dans le cadre du <i>Programme d'ententes en patrimoine</i> du ministère de la Culture et des Communications pour réaliser la phase 2 et mener des actions pour la conservation et la promotion du patrimoine sur son territoire;
25-A-87	EN CONSÉQUENCE,	proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu : • DE DEMANDER une aide financière dans le cadre du <i>Programme d'ententes en patrimoine</i> du ministère de la Culture et des Communications; • D'AUTORISER le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

Tourisme Abitibi-Témiscamingue – Proposition de candidature au C.A.

25-A-88

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu de soumettre la candidature de madame Rachel Barbe à titre de représentant de la MRC d'Abitibi-Ouest au sein du conseil d'administration de Tourisme Abitibi-Témiscamingue.

FORÊT

Adoption des grilles de taux 2025-2026

25-A-89

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu d'entériner la recommandation du comité consultatif multiressource, d'adopter les grilles de taux pour l'année financière 2025-2026, pour le financement des projets présentés dans le cadre du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux et du Programme d'aménagement durable des forêts, telles que présentées.

La documentation présentée fait partie des présentes pour valoir, comme si, ici au long reproduite.

Fonds de mise en valeur de lots intramunicipaux 2025 – Décision

25-A-90

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu d'entériner les recommandations du comité consultatif multiressource concernant les projets FONDS-25-01 à FONDS-25-14, tel qu'apparaissant au tableau déposé.

Ledit tableau fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2025-2026 – Première priorisation

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif multiressource ;

25-A-91

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu d'adopter la première priorisation du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), pour l'année financière 2025-2026, tel qu'apparaissant au tableau déposé.

Ledit tableau fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts – Plans d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) des territoires sous entente de délégation de gestion du TNO Rivière-Ojima et de la Forêt de proximité

25-A-92

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu d'autoriser le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer pour et au nom de la MRC d'Abitibi-Ouest, les Plans d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) applicable aux territoires forestiers résiduels n° 85-007 et n° 85-020, pour la période 2025-2030, avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISES

Lac Kapekwacata – Comité des loisirs de Saint-Eugène-de-Chazel : Assurance

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest est une municipalité locale à l'égard du territoire non organisé (TNO) Rivière-Ojima, conformément à l'article 8 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (chapitre O-9) ;

ATTENDU QUE le Comité de loisirs de Saint-Eugène-de-Chazel détient un bail avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) à des fins d'activité récréatives, sportives ou éducatives pour un usage communautaire (camping et plage) sur les rives du lac Kapekwacata, dans une zone reconnue comme forêt de proximité, sous la responsabilité de la MRC en vertu d'une entente de délégation avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF);

ATTNEDU QU' en date du 17 octobre 2023, une mise à jour du dossier auprès du MRNF a mené à la signature d'un nouveau bail entre la ministre et le Comité, pour des fins de camping communautaire sans but lucratif. L'une des obligations inscrites au bail exige que le Comité détienne une assurance responsabilité civile ;

25-A-93

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu:

- **DE REQUÉRIR** une garantie *Responsabilité civile* ainsi qu'une garantie *Erreurs et omissions* au nom du Comité des loisirs de Saint-Eugène-de-Chazel, à la couverture d'assurance de la MRC d'Abitibi-Ouest auprès du Fonds d'assurance des municipalités du Québec, pour le camping communautaire sur les rives du lac Kapekwacata;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

DIVERS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

LEVÉE DE LA SÉANCE

25-A-94 Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Serge Marquis et
unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 20 h 17.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 25 juin 2025

RATIFIÉ LE : 17 septembre 2025

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.